

# SYNDICAT SCOLAIRE DE GRATTEPANCHE-RUMIGNY-HEBECOURT

Siège social

Mairie – 11 rue de l'Eglise

80680 Grattepanche

## Procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, L'an deux mille vingt-trois, le lundi 9 janvier à 18h30, les membres du Conseil Syndical Intercommunal Scolaire de Grattepanche-Rumigny-Hébécourt, légalement convoqués le 16 décembre 2022 se sont réunis dans la salle de réunions de la Commune de Grattepanche, sous la présidence de Madame BUDINEK Stéphanie.

Etaient présents : Mme BUDINEK Stéphanie, M THEO Philippe, Mme SCHMIDT-DUCHAUFOR Laurence, M BARDET Bruno, Mme MORCHAIN Muriel, Mme BOUTIN Marie-Claude, M FERCHAUD Pierre.

Etait absente excusée :

Mme GRENON Graziella qui a donné pouvoir à M FERCHAUD Pierre

Etait en retard : Mme LACHAMBRE Anaïse

Quorum : 5

Secrétaire de séance : BOUTIN Marie-Claude

Ordre du jour :

-Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2022

- Décision modificative n°2

-Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2022

Approuvé par les membres présents.

Décision modificative n°2

Madame la présidente présente au conseil syndical les opérations budgétaires de régularisation à apporter au budget, Le tableau détaillé de ces opérations a été établi par le comptable public désigné par la direction générale des finances.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'abonder le chapitre 011 (charges de personnel) de la somme de 5000 €
- D'augmenter les recettes de fonctionnement de 5000 € au chapitre 013

Questions diverses

Sans questions diverses, la séance est levée à 19 h 30.

La Présidente	La secrétaire